

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

## NOMBRES DE MEMBRES

| Afférent<br>au conseil<br>municipal | En<br>Exercice | Votants |
|-------------------------------------|----------------|---------|
| 15                                  | 15             | 14      |

## Date de la convocation

06 octobre 2025

## Date de la séance

10 octobre 2025

N°2025\_10\_09

Création d'un terrain de loisirs  
multigénérationnel : Demande de  
subvention auprès de la Région  
Grand Est

Séance du 10 octobre 2025

*Le dix octobre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISÉ.*

**Présents :** Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN

**Absents ayant donné procuration :** Jocelyne LARUE représentée par Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER représentée par Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN représenté par Jean-Noël GODIN, Audrey POTAUFEUX représentée par Frédéric LEFEVRE

**Absents excusés :**

**Absents :** Damien GOULARD

**Secrétaire de séance :** Brigitte GODART

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, disposant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

**VU** la délibération n° 2025-10-07 du 10 octobre 2025, relative à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif relatif à l'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75,

**CONSIDÉRANT** le coût total de l'opération estimé à 391 880,00 € HTVA,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité offerte par la Région Grand Est via le dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population » permettant d'obtenir une aide financière pour cette acquisition,

**CONSIDÉRANT** que l'obtention d'une subvention contribuerait à alléger la charge financière pour la commune,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déposer un dossier de demande de subvention pour bénéficier de cette aide,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission « Finances », en date du 12 septembre 2025, et du groupe de travail « Aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75 », en date du 3 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour, 3 abstentions,

**DÉCIDE**

- d'approuver le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population » pour l'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75 afin de créer un terrain de loisirs

multigénérationnel pour les habitants du village ;

- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt de ce dossier.

Le Maire,  
Catherine MALAISÉ



Date de transmission de l'acte: 17/10/2025  
Date de réception de l'AR: 17/10/2025

051-215104159-2025\_10\_09-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 17/10/2025  
Date de reception de l'AR: 17/10/2025

051-215104159-2025\_10\_09-DE  
A G E D I